

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION A  
L'INTERSECTION DE LA RUE JEAN-JACQUES BALIGAN ET DU QUAI DE LATTRE  
DURANT DES TRAVAUX DE CREATION D'UN AVALOIR**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes, Président du Pays de la Déodatie,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE**

**Article 1** : À compter du mardi 24 mars 2015 à 8 heures et jusqu'à la fin des travaux de création d'un avaloir,

- **la circulation sera mise à sens alternés réglée par feux tricolores, quai de Lattre au niveau de l'intersection avec la rue Jean-Jacques Baligan.**

**Article 2** : La signalisation temporaire et les feux seront mis en place par les Services Techniques de la Ville.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 18 mars 2015

Le Maire,



David VALENCE